

Le radon – un danger insidieux

Souhaitez-vous :

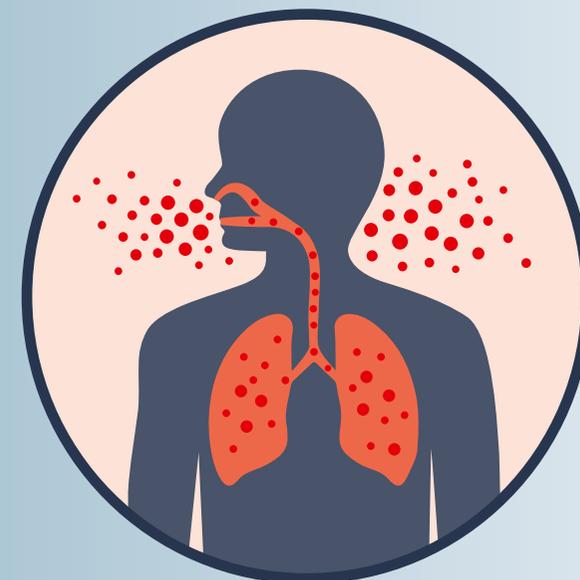
- › en savoir davantage sur le radon ?
- › commander de la documentation ?
- › procéder à une mesure de la concentration de radon ?
- › faire construire une maison protégée du radon ?
- › savoir qui, dans votre canton, s'occupe du radon ?

Si oui, visitez notre site Internet ou contactez-nous !

Office fédéral de la santé publique
Section risques radiologiques
3003 Berne

Téléphone: 058 464 68 80
Fax: 058 462 83 83
E-Mail: radon@bag.admin.ch
www.ch-radon.ch

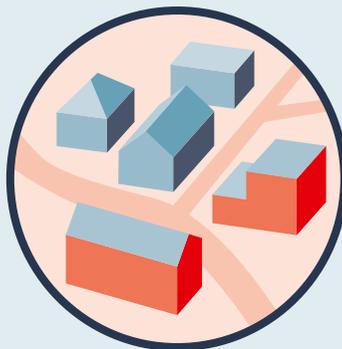
Attention : le radon peut provoquer le cancer du poumon!





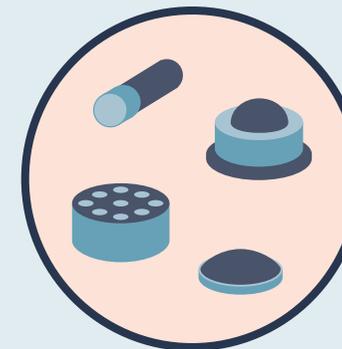
Le radon peut provoquer le cancer du poumon

En Suisse, le radon fait entre 200 et 300 victimes par année. Il est la cause principale de cancer du poumon après le tabagisme.



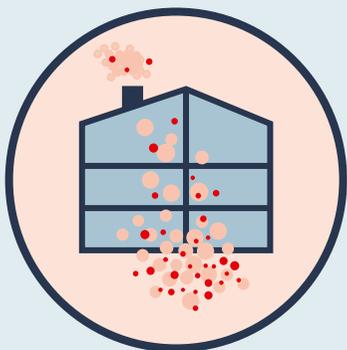
Il n'y a pas deux maisons identiques

Même des maisons voisines et de type de construction similaire peuvent présenter des concentrations de radon très différentes.



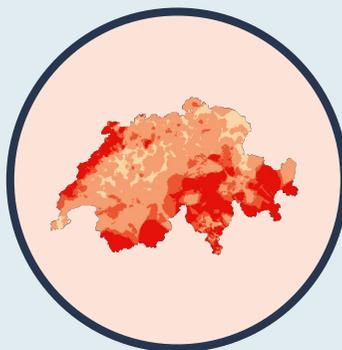
Le radon peut être mesuré

Seule une mesure de la concentration de radon peut vous permettre de déterminer quelle est la teneur en radon dans votre maison; une mesure du radon est simple et peu coûteuse.



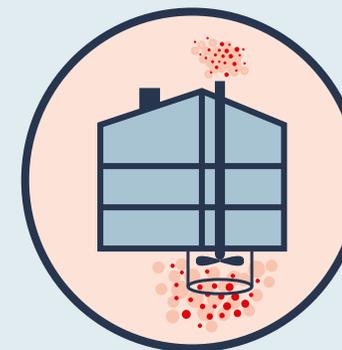
Le radon est partout dans le sol

L'infiltration dans une maison par le sol d'une importante quantité de radon peut mettre la santé des habitants en danger.



Toute la Suisse est concernée par le radon

Les connaissances les plus récentes montrent que le risque de cancer du poumon lié au radon a jusqu'ici été nettement sous-estimé.



Des mesures constructives

Il est possible d'assainir les maisons existantes et de protéger du radon les bâtiments neufs. Des consultants en radon peuvent vous renseigner sur ces techniques de construction.